**COMPTE RENDU DE**

**L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2019**

Sous la présidence de Mme SKRIPNIKOFF Michèle Présidente.

Mr GERARD Luc Vice-Président, Mme RIGNON Béatrice Trésorière.

Syndics présents : Mr DEGONON René, Mr RIGNON Daniel, BONNET Jean-Charles, Mr CASTELLANA Jean-Baptiste Trésorier adjoint, Mr HERMITTE Didier..

Secrétaire de séance Mme RIGNON Béatrice.

Ouverture de la séance à 18h30.

Conformément aux nouvelles dispositions mises en œuvre par le conseil syndical, chaque associé a reçu nominativement avec son avis de taxation sa carte d’arrosant et la convocation pour l’assemblée générale ordinaire et, si nécessaire, extraordinaire.

Annonce officielle : Alpes et Midi du 21 mars 2019.

Annonce dans la rubrique « <Agenda » de Briançon du Dauphiné Libéré du 19 Mars 2019 au 04 Avril 2019.

La présidente constate la présence 21 associés sur 734, porteurs de 9 pouvoirs ne disposant que de 46 voix sur 1162,

(quorum 582).

**Le quorum n’étant pas atteint, l’assemblée ne peut valablement délibérer.**

**La présidente de séance confirme qu’une assemblée générale extraordinaire se tiendra dans le délai de deux heures conformément à l’article 7 des statuts.**

Sont mis à disposition des associés pour consultation les documents suivants approuvés par les conseils syndicaux des 18 Janvier et 15 Février 2019 :

* Le compte administratif 2018
* L’affectation des résultats 2018.
* Le budget primitif 2018.
* CR du CS du 18 Janvier 2019 : Barème des taxes 2019 et barèmes de remboursement des frais kilomètriques2019.
* CR du CS du 15 Février 2019 : Remboursement de frais téléphoniques.
* Tableau d’amortissement du prêt en cours.
* Le compte de gestion du trésor public 2018 à approuver en séance d’assemblée générale 2019.

**Confirmation des dates de corvée 2019 et d’enquête publique du rôle 2019 :**

Corvée les 27 et 28 Avril 2019.

Enquête publique du rôle du 9 Mai au 24 Mai en mairie de Briançon.

Dans le délai de deux heures, conformément aux nouvelles dispositions des statuts et de l’article 7, les associés ayant nominativement reçu, avec leur avis de taxation, leur carte d’arrosant et la convocation pour l’assemblée générale extraordinaire ; étant réunis.

La présidente de séance constate la présence de 21 associés disposant de 9 pouvoirs totalisant 46 voix sur 1162.

**L’assemblée peut valablement délibérer.**

**COMPTE RENDU DE**

**L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05 AVRIL 2019**

**Rapport moral et technique**

Rappel technique :

Notre ASA compte un total de 735 adhérents et a une longueur de canal porteur de 6.120 km.

Surface cadastrée totale 152 ha 54 ares 35 ca.

**Rappel administratif :**

**En cas de mutation par vente ou succession d’une parcelle, il est rappelé que le seul document légal permettant de mettre à jour la liste des propriétaires est une « attestation notariale de mutation » cf. Statuts de l’ASA article2.**

**Celle-ci doit être transmise à l’ASA par le vendeur, avant la clôture du rôle, c’est-à-dire avant la fin de la mise à l’enquête, celui-ci devenant alors exécutoire.**

**Il est rappelé que l’accès et le passage aux, et lelong, des peyras et filioles, même en terrain privé, doivent rester libres conformément aux statuts de l’ASA.**

**Il est aussi rappelé que l’entretien des peyras et filioles est de la responsabilité des propriétaires riverains et doit être fait chaque année conformément aux statuts de l’ASA.**

Corvée :

La corvée 2018 s’est faite lors du week-end des 21 et 22 Avril, elle s’est très bien passée dans de bonnes conditions grâce au beau temps, sans avoir à y revenir.

Mais également grâce au nombre de participants qui était à peu près équivalent à l’année précédente, le 1er jour il y avait 47 personnes et le 2ème jour 17 personnes.

Afin de remercier les participants aux 2 jours de corvée ainsi que ceux qui font vivre le canal tout au long de l’année, l’ASA leur a offert un repas au restaurant Les Ecrins, nous étions 24.

Mise en eau/ Arrêt :

La mise en eau a eu lieu le 24 Mai mais, malheureusement, a dû être arrêtée le lendemain même à cause des travaux du « Cœur de Ville », les entreprises n’ayant pas anticipé la mise en charge malgré le rappel de notre part.

Cette année le canal a eu 27 jours de fermeture dûe aux travaux ou à l’étiage trop bas à cause de la sécheresse.

Le plus gros des interventions pour travaux de la ville a été fait et nous espérons ne plus être trop gênés.

La date de fermeture définitive a été le 15 Octobre.

Nous avons connu un printemps pluvieux puis un été sec, et par chance, il n’y a pas eu d’arrêté préfectoral de fermeture comme dans le bas du département.

Nous craignons pour l’été 2019 car il n’y a pas eu de bonnes chutes de neige et si l’été est chaud la ressource sera faible.

Total du prélèvement d’eau en 2018 : 1 978 310 m3 contre 2 255 358 m3 en 2017, soit un delta en moins de 577 048 m3.

Dématérialisation de la gestion :

Nous avons poursuivi la dématérialisation par l’installation du logiciel CHORUS PRO de dématérialisation de la réception et de mandatement de règlement de factures, cette dématérialisation étant obligatoire.

A noter que la dématérialisation des documents à destination de la DDT ne fonctionne toujours pas fin 2018.

Les relations avec le Trésorier Principal sont bonnes, il nous apporte une véritable aide dans la gestion comptable et budgétaire, ce pour quoi nous le remercions.

Travaux effectués en 2018 par l’ASA :

Le changement de 3 bélières a été effectué, 1 entre La Marseillaise et l’hôpital, les 2 autres avant l’église des Témoins de Jéhova dont 1 a été ensuite vandalisée et qui sera réparée avant la mise en eau 2019.

Dorénavant nous porterons plainte pour tout atteinte au canal.

Des remerciements particuliers à Mr Jacky Viotto et à Mr Sertour Alain pour leur aide substantielle lors de la pose des bélières neuves et la remise en fonctionnement de 7 autres bélières.

Remerciements également à Éric La Flize et Bruno Fortmann pour leur contribution à la surveillance du canal et à l’élagage des arbres morts, mais aussi à Mr Dureisseix Roger pour la réalisation des panneaux d’avertissement installés sur le canal porteur ; et à Mme Perron pour avoir préparé le casse-croûte du samedi de corvée.

Travaux à envisager en 2019 ou ultérieurement :

Le changement de 3 nouvelles bélières est à réaliser avant la mise en eau, 1 avant l’église des Témoins de Jéhova, les 2 autres après le syphon de Mas de Blais.

Il faut envisager de poursuivre la rénovation du canal porteur derrière les maisons de Mas de Blais.

Une première tranche avait été faite juste avant le syphon.

Pour cela un prêt avait été souscrit dont la dernière annuité arrive à échéance en 2020, et donc il faut envisager un nouveau plan de financement pour la suite, nous allons donc ouvrir un appel d’offre et tenter d’obtenir des subventions.

IT 05, assistance technique du département, organisme auquel l’ASA cotise, nous aidera dans cette démarche.

Site internet :

Le développement du site est en cours d’investigation.

Nous sommes en contact avec 2 prestataires et sommes dans la phase d’évaluation des besoins, d’estimation du service rendu, de l’autonomie proposée et du financement qui devra rester raisonnable. Nous faisons appel à toutes les compétences et bonnes volontés qui peuvent exister au sein de l’ASA.

RGGP Protection des données personnelles :

Le 3 Novembre 2018 une réunion était organisée par IT 05 à destination des ASA concernant la règlementation sur la protection des données personnelles (RGPP), qui est obligatoire depuis le 25 Mai 2018.

Les pénalités en cas de perte de données peuvent s’élever à des millions d’euros.

L’ASA étant un établissement public elle doit s’appuyer sur une base légale.

La mise en place de cette protection, pour laquelle nous aurons une assistance, a un coût ; et du fait que nous adhérons à IT 05, celui-ci sera moins onéreux, pour le moment nous en attendons l’information définitive.

Il semble que ce ne soit pas effectif avant 2020.

Urbanisme et travaux réalisés par et pour des intervenants extérieurs au canal :

Principaux travaux avec la ville de Briançon :

En premier lieu l’ASA tient à remercier Monsieur le Maire, ses services techniques et d’urbanisme pour leur contribution à la préservation et l’amélioration du Grand Canal de Ville. Lors de travaux urbains, dans le périmètre du canal, la ville de Briançon met tout en œuvre pour associer l’ASA aux différents projets. L’ASA est reconnue pour être intransigeante dans les prises de décision mais la discussion est son maître mot.

Printemps 2018 : fin des travaux de voirie sur le chemin de la Tour. La mairie a considérablement amélioré le réseau des peyras. Il a même été remis de l’eau à certaines peyras et supprimé des infiltrations chez des riverains.

Septembre 2018 : travaux sur le réseau d’eau potable au carrefour du Général de Gaulle/ ave Maurice Petsche. A proximité du carrefour, la peyra qui alimente les jardins des immeubles de l’Ave M.Petsche est un ancien « ton » en pierre. La mairie a repris la peyra avec des tuyaux en PVC.

Ave de Savoie : création d’un réseau d’eaux pluviales, reprise des peyras afin qu’elles ne servent plus d’exutoire aux eaux de pluie.

Urbanisme :

L’ASA a été sollicitée 14 fois en 2018 pour émettre un avis sur la délivrance d’un permis de construire. L’urbanisme ne fait pas d’obstacle à nos remontées de doléances. Nos avis sont joints aux permis de construire.

Cœur de Ville :

2018, une année très difficile, aussi bien pour l’ASA que pour les entreprises. La continuité de l’eau dans l’ancienne zone des casernes était primordiale pour que l’ensemble du canal soit en eau. En effet, il y a 15 peyras qui arrivent dans le Cœur de Ville, soit 1/3 de nos peyras. Dans cette zone nous devons gérer 700 000 m3 d’eau pour la période d’arrosage.

En sortie du Cœur de Ville il n’y a que 2 peyras, le canal des Cros et la peyra ave du Général Colaud.

En Mai 2018, lors de la première mise en eau, les entreprises de TP ont constaté qu’ils avaient sous-dimensionné les tuyaux pour reprendre en provisoire les peyras. Premières inondations dans le secteur Colaud.

Les solutions pour limiter les débordements :

Changer le planning de travaux des VRD dans ce secteur. Finir au plus vite le bassin de rétention des eaux pluviales. Commencer le réseau des eaux pluviales depuis le bassin et aller en direction de la nouvelle chaufferie. Travaux à risque car le fond de fouille est d’environ 5 m et le canal provisoire du Serre Paix est en eau et peut inonder la fouille.

Côté Berwick : lors d’une précédente mise en eau, inondation du terrassement de la médiathèque. Les tuyaux provisoires de la peyra ont été écrasés par les engins.

La solution :

Revoir et accélérer les travaux de VRD lelong de la médiathèque.

L’ASA est intervenue lors de la plantation des arbres sur le canal des Cros au niveau de l’ancien bâtiment Colaud. L’ASA a demandé que les arbres ne soient pas plantés dans l’emprise de son domaine afin de laisser la libre circulation des piétons dans ce secteur. Cette portion de canal est fortement fréquentée par les piétons pour relier le centre-ville avec le Serre Paix ou la Grand-Boucle.

Participation de l’ASA aux réunions du Cœur de Ville pour débattre de l’aménagement du parc, de la liaison entre l’avenue du Lautaret et le Cœur de Ville, revoir la possibilité de réalimenter avec le canal les jardins des maisons de l’ensemble immobilier des Escartons, etc…

Problèmes rencontrés :

En 2017 la présidente avait déposé une main-courante pour pollution aux hydrocarbures par particulier au Chemin de la Tour, pour le moment aucune suite n’a été donnée par le procureur.

Certains adhérents au niveau de l’avenue du Lautaret ont eu un approvisionnement en eau erratique, après investigation il s’avère que la buse sous l’avenue Professeur Forgues, sous le Centre Médical Rhône-Azur était bouchée.

Travaux par d’autres prestataires :

BBE : suivi des travaux du réseau de chauffage. De nombreuses dégradations sur les peyras qui sont sous buse. Buses vétustes, tranchées importantes et profondes, le travail des terrassiers a été difficile. Il va falloir être vigilants si nous constatons des fuites d’eau sur nos peyras.

RTE : mêmes remarques.

Contentieux :

Le long du canal porteur, deux propriétaires ne s’entendent pas sur l’abattage ou non d’arbres qui sont à moitié dans l’emprise du domaine public de l’ASA. L’ASA a été sollicitée par le conciliateur pour abattre les arbres. L’ASA ne souhaite pas intervenir dans un contentieux entre riverains.

Inondation chez un riverain : un canal secondaire a été mis sous buse par le riverain. A la première mise en eau il y a eu obstruction de la buse et inondation de sa cave. A la deuxième mise en eau le riverain amont a réalisé une brèche dans la berge pour ne pas avoir d’inondation dans sa pelouse. A 23 heurs M Daniel Rignon a été sollicité pour aller couper le canal car l’eau coulait sur la route nationale en aval.

L’ASA a sollicité un huissier pour constater que :

1/ Le premier riverain s’était approprié le domaine public de l’ASA en le clôturant.

2/ Le canal avait été mis sous buse sans autorisation de l’ASA.

3/ La berge du canal avait été fragilisée.

Après intervention sur site de l’expert mandaté, l’ASA a été dégagée de toute responsabilité.

Le domaine public de l’ASA est de plus en plus convoité. Avec le prix du foncier qui ne cesse d’augmenter, les parcelles sont de plus en plus petites. L’ASA a été sollicitée pour la réalisation d’un parking privé sur le canal porteur ; pour créer des commerces dans son emprise en déplaçant le canal ; d’agrandir son habitation en mettant sous buse la peyra ; de passer les réseaux VRD dans la peyra plutôt que de passer sous la route.

Les membres du bureau souhaitent mettre en place une convention de location du domaine public de l’ASA, point prévu dans les statuts.

Le bureau souhaite travailler sur ce sujet en concertation avec les autres ASA du Briançonnais.

Projets futurs :

Rond-point de la Grand-Boucle : l’ASA a répondu à l’enquête publique et a rencontré l’enquêteur afin d’exposer ses besoins dans la réalisation de ce projet.

Via Guisane : l’ASA a participé à plusieurs réunions de travail sur le tracé de cette nouvelle voie. L’affaire suit son cours et nous restons vigilants.

CONCLUSION :

Ceci est un aperçu des différentes sollicitations que nous avons eues pour la partie technique. Nous pouvons comptabiliser environ 96 sollicitations sur un an, sans compter les interventions pour couper l’eau suite à des problèmes et le nettoyage des grilles. Si nous estimons, en moyenne, qu’une intervention demande 3 heures, nous arrivons à un total de 288 heures de travail, soit 8 semaines de 35 heures.

Le bureau est constitué uniquement de bénévoles. Nous vous demandons de responsabiliser vos voisins sur la gestion de l’eau.

Si une peyra déborde, allez voir s’il est possible de déboucher le tuyau avant d’avertir les services de la ville.

S’il n’y a pas d’eau, allez ouvrir la vanne de la peyra sur le canal porteur plutôt que de nous appeler pour demander pourquoi vous ne pouvez pas arroser.

S’il y a trop d’eau, allez fermer à la vanne plutôt que de la laisser repartir à la rivière.

Il faut penser aux arrosants qui sont au bout du canal porteur. Nous sommes régulièrement en manque d’eau après l’hôpital. Si nous avons une gestion correcte du débit dans chaque peyra, nous pouvons assurer l’eau dans l’ensemble du réseau tous les jours. Il serait fâcheux d’avoir à revenir aux jours d’arrosage, comme il est prévu dans le règlement de police du canal.

Expliquez aux nouveaux arrivants les us et coutumes du canal.

Problèmes rencontrés :

Ave du Professeur Forgues, un ensemble immobilier doit voir le jour. L’ASA du canal est concernée par l’accès d’un bâtiment. Cet accès doit être réalisé sur le canal porteur en extrémité amont du mur existant. La DIRMED demande au promoteur d’avoir de la visibilité pour les véhicules qui vont sortir des garages et donc de démolir le mur dans lequel il y a notre canal porteur. La DIRMED ne reconnait plus être propriétaire du mur. Cette perte de propriété a des conséquences graves pour l’ASA car le canal se trouverait dans une propriété privée et non dans du domaine public appartenant à l’état. La DIRMED ne veut pas rechercher dans les archives les dossiers concernant la création de la route nationale. Le bureau de l’ASA envisage de prendre un avocat pour débloquer la situation afin de faire reconnaître ses droits et sa propriété.

L’ASA déplore que les entreprises de TP oublient régulièrement les canaux dans les phases de préparation des chantiers, ce qui a pour conséquence de créer des tensions avant même l’ouverture des travaux. Beaucoup d’énergie doit être déployée par le bureau de l’ASA pour renégocier le planning des travaux.

DELIBERATION N°1 DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La présidente propose au vote la délibération suivante :

L’assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport moral et technique.

La présidente après mise aux voix, constate l’accord unanime de l’assemblée.

La délibération est approuvée.

**Rapport financier**

Pour la période du mandat d’un an que vous nous avez confié, nous avons continué à gérer avec le maximum de rigueur nos engagements de dépenses pour honorer les travaux les plus urgents dans le respect de nos possibilités financières.

Nous avons continué d’honorer le remboursement de l’emprunt à court terme contracté, à la date du 25 Mars 2019 il restera à rembourser une annuité de 5771.25€.

Compte de Gestion 2018 du TP :

Le résultat global de clôture fait apparaître pour le budget principal des soldes positifs :

En investissement 4 028.67 €

En fonctionnement 67 799.64 €

Pour un total de 71 828.31 €

Le compte de gestion 2018, tel que présenté, est voté en assemblée générale extraordinaire qui autorise Mme la ¨Présidente à le signer.

Compte administratif 2018 :

Recettes d’investissement 10 288.23€

Dépenses d’investissement - 20 054.56€

Résultat négatif 6 259.56€

Recettes de fonctionnement 78 679.64 €

Dépenses de fonctionnement + 10 880.00 €

Résultat positif 67 799.64 €

Le conseil syndical du 15 Février 2019 a donc décidé d’affecter le résultat 2018 de la section de fonctionnement, pour le montant de 67 799.64 €, au budget primitif 2019 en section de fonctionnement chapitre 002.

Budget primitif 2019 :

Budget voté en conseil syndical du 15 Février 2019 ; budget en équilibre pour les sections :

* Fonctionnement : Crédits de fonctionnement (rôle) 35 000.00 €

Résultats de fonctionnement reportés (2018) 67 799.64 €

Total 102 799.64 €

* Investissement : Recettes Crédits présent budget 5 271.33 €

Solde d’exécution reporté de 2018 4 028.67€

Total 9 300.00 €

**Budget global en équilibre pour un montant de 112 099.64 €.**

BAREME DES REDEVANCES 2019 :

Le conseil syndical du 18 Janvier 2019 a décidé de faire évoluer très légèrement la redevance agence de bassin, car elle progresse régulièrement, ainsi que les frais de rôle par adhérent ; les autres barèmes restant inchangés.

Taxe d’entretien du canal :

* 0 à 9.99 ares 12.00 €
* 10 à 19.99 ares 17.00 €
* 20 à 29.99 ares 23.00 €
* 30 à 39.99 ares 42.00 €
* 40 à 49.99 ares 70.00 €
* 50 à 59.99 ares 104.00 €
* Plus de 60 ares 209.00 €

Droit d’eau :

* 1 à 10 ares forfait 12.50 €
* A partir de 10.01 ares, par are 1.25 €

Redevance agence de bassin :

* 1 à 10 ares forfait 1.70 €
* 10 à 29.99 ares 2.45 €
* Plus de 30 ares 4.20 €

Frais de rôle par adhérent : 2.00 €

BAREME DE REMBOURSEMENTS DE FRAIS :

Le conseil syndical du 18 Janvier 2019 a décidé que le barème de remboursement des frais kilométriques 2019 reste inchangé par rapport à celui de 2018.

l Le conseil syndical du 15 Février 2019 a décidé à l’unanimité d’autoriser Mme la Présidente à procéder au remboursement des frais téléphoniques de Mme RIGNON Béatrice pour la gestion administrative.

En deux fois, sur présentation des factures pour les 6 premiers mois puis pour les 6 derniers mois de l’année 2019, article 6262 « Frais de télécommunications ».

DELIBERATION N°2 DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La présidente propose au vote la délibération suivante :

L’assemblée générale après avoir pris connaissance des résultats financiers approuve ce rapport.

La présidente constate l’approbation du rapport financier à l’unanimité.

L’assemblée unanime donne quitus pour l’ensemble de la gestion conduite par les syndics

La délibération est approuvée.

**Questions d’associés** :

« Qu’est ce qui est mis en section investissement ? »

Mme Rignon Béatrice explique que ce sont les travaux effectués sur le canal porteur, les matériels achetés pour le canal porteur, le matériel informatique et d’impression, le remboursement du capital du prêt, et en investissement immatériel la création du site.

A chaque cas de figure qui se présente celà se fait sous les indications du Trésorier principal de Briançon.

Aucune autre question n’étant posée, la séance est levée à 20 heures.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an sus dits.

La secrétaire de séance La présidente de séance

B.RIGNON M.SKRIPNIKOFF